

essentiels l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants et des jeunes de l'Arctique et de leur faire mieux connaître et comprendre ce qu'est le développement durable. Une étude d'évaluation de la santé, un programme de stages et un programme de réseautage sont les principaux projets visés. L'initiative tient compte des priorités du volet nordique de la politique étrangère canadienne qu'a publiée le ministre des Affaires étrangères en juin 2000. La nouvelle politique insiste sur la nécessité d'œuvrer en faveur de la sécurité humaine dans le Nord et du développement durable de l'Arctique.

En outre, Condition féminine Canada a coparrainé, par le biais de son Programme de promotion de la femme, diverses initiatives visant notamment la question des droits de propriété intellectuelle et la violence à l'égard des femmes métisses et inuites et de leurs enfants.

Des femmes autochtones de toutes les régions du Canada se sont réunies à la table ronde des femmes autochtones sur l'égalité entre les sexes organisée en mars 2000 par Condition féminine Canada afin de discuter, pour la première fois avec le gouvernement fédéral, de cette question ainsi que des principes et modèles de consultation. Cette table ronde était une étape importante dans la voie de l'intégration de la diversité des femmes autochtones aux processus d'élaboration des politiques fédérales.

Effectuer un examen intergouvernemental, dans le cadre de l'Organisation des États américains, du projet de *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* préparé par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en vue de son adoption éventuelle.

Les États membres de l'Organisation des États américains progressent dans leur travail relatif au projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones que la Commission interaméricaine des droits de l'homme a présenté à l'Assemblée générale en 1997.

En février 1999, le Canada a participé avec des groupes autochtones canadiens à une discussion d'experts sur le contenu du projet de déclaration. Les délégations des gouvernements ont maintenant achevé l'examen du préambule. Au cours de ce processus, un comité ad hoc d'Autochtones des Amériques composé de représentants de différentes communautés a été créé, et doit participer plus efficacement à la rédaction et à la négociation du projet de déclaration et exprimer les priorités des communautés autochtones.

Le Canada a pris part aux négociations du premier groupe de travail sur les peuples autochtones et a examiné le projet de Déclaration au siège de l'OEA à Washington D.C. (États-Unis) en novembre 1999. Après cinq jours de délibérations approfondies, le groupe de travail a conclu sa première réunion qui réunissait les représentants des organes interaméricains, les États membres de l'OEA, et des représentants de communautés autochtones de toutes les régions des Amériques. Les réunions étaient présidées par le président de la Commission des affaires juridiques et politiques. Le groupe de travail a achevé une première lecture du projet de Déclaration et noté un certain nombre d'observations formulées par les participants. Conformément aux procédures convenues antérieurement par les États membres, les représentants des communautés autochtones ont commenté les divers articles du projet de Déclaration. Leurs interventions ont été consignées dans le rapport du président du groupe de travail.